



Harcelement moral ou pas?

Par **monica341**, le **27/06/2014** à **09:34**

Bonjour

j'ai passé mon entretien annuel au mois de janvier avec ma supérieure hiérarchique et ma DRH

je n'ai eu que des compliments sur mon travail et ma bonne entente avec tous le personnel ma supérieure faisait la tête car son entretien ne c'était pas bien passé.

On est sortie de l'entretien et la les remarques désobligeantes sur mon travail on commencées

au mois d'avril je n'en pouvais plus de ses remarques de sa manière désagréable de me parler

elle me disait bon jour un jour sur deux des qu'elle ne trouvais plus un papier elle disait que c'était moi qui l'avais mal rangé

Je suis allée voir ma DRH en pleure pour lui expliquer la situation et lui dire que j'allais me mettre en arrêt

j'ai été en arrêt 15 jours et quand je suis revenue

ma supérieure et moi même avons été convoquée dans le bureau de la DRH.

Ma supérieure a dit que c'était une agression envers elle le faite que je sois allée me plaindre a ma DRH elle m'as dit qu'a partir de maintenant c'était chacune a son poste de travail et elle me dit "tu sais comment je suis et de quoi je suis capable"

depuis elle ne me parle plus ne me tiens plus au courant de ce qui se passe dans l'entreprise des plannings remplacement embauche...

elle dit aux autres employés de ne pas m'aider

j'ai craque je me suis mis en arrêt depuis début juin je suis allée voir la médecine du travail qui m'as dit qu'elle contacterais ma DRH et me rappellerais

j'attends toujours

je suis suivi par un psychiatre je ne me sens pas capable d'y retourner je ne fais que pleurer je ne mange plus quelle solution a mon problème me faire licencier me faire declare inapte demander une rupture conventionnelle?

merci de votre aide

Par **moisse**, le **28/06/2014** à **08:02**

Bonjour,

Vous devez faire part de cette situation par écrit à votre employeur.

La révélation d'un harcèlement probable et l'enquête devant être diligentée sont effectuées dans le cadre d'une procédure écrite.

Vous avisez vos représentants du personnel ainsi que le CHS-CT s'il existe.

[citation] me faire licencier me faire declare inapte demander une rupture conventionnelle?
[/citation]

ON n'est pas au supermarché qui expose des produits.

Le licenciement ne dépend pas de vous, et rares sont les employeurs qui s'y risquent dans le contexte exposé.

Obtenir un avis d'inaptitude ne dépend pas de vous, mais du médecin du travail que vous pouvez consulter.

Vous pouvez demander aussi cette rupture conventionnelle qui va vous apporter des noyaux de cerises en terme d'indemnisation, mais effectivement rompre votre contrat de travail tout en vous rendant éligible aux allocations de chômage.